



## Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2015

L'an deux mille quinze, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAUVIAT SUR VIGE sous la Présidence de M NEXON Jean-Pierre, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2015

**PRÉSENTS** : M Jean-Pierre NEXON, Maire, MM LAFOREST Claudine, DECOUT Jean-Claude, JEANDEAU Gisèle, adjoints au maire, MM. MULLER Lydie, POMMIER Philippe, VILLACHON Jean-Marie, SALLES Manuel, MOUSNIER Richard, JARDON Catherine, GOY Jean-Pierre, MOREL Antony, PELAUDEIX Christian, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : MM. BEN TOUMIA Carole, REVEIL Claudine, Conseillers Municipaux.

Mme BEN TOUMIA Carole donne pouvoir de vote à Mme MULLER Lydie.

Mme REVEIL Claudine donne pouvoir de vote à Mme LAFOREST Claudine.

M MOUSNIER Richard été élu secrétaire de séance.

---

Les Procès-verbaux des séances du Conseil Municipal réunis en session ordinaire le 8 décembre 2014, le 12 février 2015 et le 24 février 2015 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

---

### **Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal 2014**

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion communal 2014 qui s'établit ainsi :

|                                      | DEPENSES            | RECETTES            |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Réalisations - Fonctionnement        | 936 647.78          | 1 042 187.03        |
| Réalisations - Investissement        | 370 649.16          | 211 677.83          |
|                                      | +                   | +                   |
| Report N-1 – Fonctionnement (002)    |                     | 124 713.48          |
| Report N-1 - Investissement (001)    |                     | 58 198.04           |
|                                      | =                   | =                   |
| <b>TOTAL (réalisations + report)</b> | <b>1 307 296.94</b> | <b>1 436 776.38</b> |
| R.A.R - Fonctionnement               |                     |                     |
| R.A.R - Investissement               | 39 450.00           | 14 370.00           |
| <b>TOTAL des R.A.R</b>               | <b>39 450.00</b>    | <b>14 370.00</b>    |
| Résultat cumulé – Fonctionnement     | 936 647.18          | 1 166 900.51        |
| Résultat cumulé - Investissement     | 410 099.16          | 284 245.87          |
| <b>TOTAL CUMULE</b>                  | <b>1 346 746.94</b> | <b>1 451 146 38</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion communal 2014.

---

### **Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal - Service de l'Eau 2014**

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2014 du Service de l'Eau qui s'établit ainsi :

|                                      | DEPENSES          | RECETTES          |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Réalisations - Fonctionnement        | 106 400.96        | 119 989.29        |
| Réalisations - Investissement        | 35 131.65         | 48 005.46         |
|                                      | +                 | +                 |
| Report N-1 – Fonctionnement (002)    | 3 933.23          |                   |
| Report N-1 - Investissement (001)    |                   | 112 323.53        |
|                                      | =                 | =                 |
| <b>TOTAL (réalisations + report)</b> | <b>145 465.84</b> | <b>280 318.28</b> |
| R.A.R - Fonctionnement               |                   |                   |
| R.A.R - Investissement               |                   |                   |
| <b>TOTAL des R.A.R</b>               |                   |                   |
| Résultat cumulé – Fonctionnement     | 110 334.19        | 119 989.29        |
| Résultat cumulé - Investissement     | 35 131.65         | 160 328.99        |
| <b>TOTAL CUMULE</b>                  | <b>145 465.84</b> | <b>280 318.28</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2014 du Service de l'Eau.

### **Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal - Service de l'Assainissement 2014**

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2014 du Service de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

|                                      | DEPENSES         | RECETTES         |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Réalisations - Fonctionnement        | 20 995.90        | 22 134.46        |
| Réalisations - Investissement        | 25 509.96        | 13 848.03        |
|                                      | +                | +                |
| Report N-1 – Fonctionnement (002)    | 1 046.26         |                  |
| Report N-1 - Investissement (001)    |                  | 24 873.45        |
|                                      | =                | =                |
| <b>TOTAL (réalisations + report)</b> | <b>47 552.12</b> | <b>60 855.94</b> |
| R.A.R - Fonctionnement               |                  |                  |
| R.A.R - Investissement               |                  |                  |
| <b>TOTAL des R.A.R</b>               |                  |                  |
| Résultat cumulé – Fonctionnement     | 22 042.16        | 22 134.46        |
| Résultat cumulé - Investissement     | 25 509.96        | 38 721.48        |
| <b>TOTAL CUMULE</b>                  | <b>47 552.12</b> | <b>60 855.94</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2014 du Service de l'Assainissement.

### **Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal - Lotissement de La Lande 2014**

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2014 du Lotissement de La Lande qui s'établit ainsi :

|                                      | DEPENSES          | RECETTES         |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| Réalisations - Fonctionnement        |                   | 25 000.65        |
| Réalisations - Investissement        |                   |                  |
|                                      | +                 | +                |
| Report N-1 – Fonctionnement (002)    | 45 962.85         |                  |
| Report N-1 - Investissement (001)    | 156 494.60        |                  |
|                                      | =                 | =                |
| <b>TOTAL (réalisations + report)</b> | <b>202 457.45</b> | <b>25 000.65</b> |
|                                      |                   |                  |
| R.A.R - Fonctionnement               |                   |                  |
| R.A.R - Investissement               |                   |                  |
| <b>TOTAL des R.A.R</b>               |                   |                  |
|                                      |                   |                  |
| Résultat cumulé – Fonctionnement     | 45 962.85         | 25 000.65        |
| Résultat cumulé - Investissement     | 156 494.60        |                  |
| <b>TOTAL CUMULE</b>                  | <b>202 457.45</b> | <b>25 000.65</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2014 du Lotissement de La Lande.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

#### **POUR MÉMOIRE**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté 124 713.48
- Excédent d'investissement antérieur reporté..... 58 198.04

#### **SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14**

- Solde d'exécution de l'exercice..... - 158 971.33
- Solde d'exécution cumulé..... - 100 773.29

#### **RESTE À RÉALISER AU 31.12.14**

- Dépenses d'investissement..... 39 450.00
- Recettes d'investissement..... 14 370.00
- Solde..... - 25 080.00

#### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14**

- Rappel du solde d'exécution cumulé..... - 100 773.29
- Rappel du solde des restes à réaliser..... - 25 080.00
- Besoin de financement total..... - 125 853.29
- Besoin de financement à couvrir en priorité..... - 125 853.29

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER**

- Résultat de l'exercice..... 105 539.25
- Résultat antérieur..... 124 713.48
- Total à affecter..... 230 252 73

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

#### **AFFECTATION**

- A affecter à la section d'investissement (cpt 1068). .125 853.29
- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002)..104 399.44

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget Eau**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

#### **POUR MÉMOIRE**

- Déficit de fonctionnement antérieur reporté - 3 933.23
- Excédent d'investissement antérieur reporté..... 112 323.53

#### **SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14**

|  |            |
|--|------------|
| - Solde d'exécution de l'exercice.....   | 12 873.81  |
| - Solde d'exécution cumulé.....  | 125 197.34 |
| <b><u>RESTE À RÉALISER AU 31.12.14</u></b>                                     |            |
| - Dépenses d'investissement.....   | 0.00       |
| - Recettes d'investissement.....   | 0.00       |
| - Solde.....   | 0.00       |
| <b><u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14</u></b> |            |
| - Rappel du solde d'exécution cumulé.....                                      | 125 197.34 |
| - Rappel du solde des restes à réaliser.....                                   | 0.00       |
| - Excédent de financement total.....   | 125 197.34 |
| - Besoin de financement à couvrir en priorité.....                             | 0.00       |
| <b><u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER</u></b>                            |            |
| - Résultat de l'exercice.....  | 13 588.33  |
| - Résultat antérieur.....  | -3 933.23  |
| - Total à affecter.....  | 9 655.10   |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002)..9 655.10

---

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget**

**Assainissement**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

**POUR MÉMOIRE**

- Déficit de fonctionnement antérieur reporté - 1 046.26  
- Excédent d'investissement antérieur reporté..... 24 873.45

**SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14**

- Solde d'exécution de l'exercice..... 11 661.93  
- Solde d'exécution cumulé..... 13 211.52

**RESTE À RÉALISER AU 31.12.14**

- Dépenses d'investissement..... 0.00  
- Recettes d'investissement..... 0.00  
- Solde..... 0.00

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14**

- Rappel du solde d'exécution cumulé..... 13 211.52  
- Rappel du solde des restes à réaliser..... 0.00  
- Excédent de financement total..... 13 211.52  
- Besoin de financement à couvrir en priorité..... 0.00

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER**

- Résultat de l'exercice..... 1 138.56  
- Résultat antérieur..... - 1 046.26  
- Total à affecter..... 92.30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002)..92.30

---

# Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget Lotissement de La Lande

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

## POUR MÉMOIRE

|   |              |
|---|--------------|
| - Déficit de fonctionnement antérieur reporté     | - 45 962.85  |
| - Déficit d'investissement antérieur reporté..... | - 156 494.60 |

## SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14

|  |              |
|--|--------------|
| - Solde d'exécution de l'exercice..... | 0.00         |
| - Solde d'exécution cumulé.....        | - 156 494.60 |

## RESTE À RÉALISER AU 31.12.14

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| - Dépenses d'investissement..... | 0.00 |
| - Recettes d'investissement..... | 0.00 |
| - Solde.....                     | 0.00 |

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.14

|  |              |
|--|--------------|
| - Rappel du solde d'exécution cumulé.....          | - 156 494.60 |
| - Rappel du solde des restes à réaliser.....       | 0.00         |
| - Excédent de financement total.....               | - 156 494.60 |
| - Besoin de financement à couvrir en priorité..... | 0.00         |

## RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| - Résultat de l'exercice..... | 25 000.65   |
| - Résultat antérieur.....     | - 45 962.85 |
| - Total à affecter.....       | - 20 962.20 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

## AFFECTATION

|   |             |
|---|-------------|
| - Déficit de fonctionnement à reporter..... | - 20 962.20 |
|---|-------------|

## Taux d'imposition applicables en 2015 à chacune des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales pour 2015,

DECIDE à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION » soit :

- 16,20% pour la taxe d'habitation
- 16,72 % pour la taxe foncière (bâti)
- 68,29 % pour la taxe foncière (non bâti)

## Approbation des budgets primitifs 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif principal et les budgets primitifs annexes (Eau- Assainissement – Lotissement de La Lande) 2015.

## Travaux de réfection de la cour de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire refaire la cour de l'école maternelle afin d'assurer la sécurité des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle ;

APPROUVE l'estimation établie par l'ATEC 87 (12 rue du Petit Tour - 87000 LIMOGES) qui s'élève à la somme de 20 500€ HT – 24 600€ TTC ;

SOLLICITE une aide du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 30% du montant HT des travaux ;

DIT que les crédits restant à la charge de la commune seront prévus au BP 2015.

## Travaux de reconstruction du pont de la Gane Chassounaud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à un violent orage le 25 juillet 2014, le pont de la Gane Chassounaud situé sur la Voie Communale n°10 a subi de lourds dommages.

Le Conseil Municipal avait donc sollicité, par délibération n°D2014-54 en date du 29/09/2014, une aide du Conseil Général de la Haute-Vienne qui nous avait octroyé une subvention d'un montant maximal de 2 280€ correspondant à 40% du montant total HT des travaux.

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne ayant par la suite demandé des études supplémentaires préalablement à l'engagement des travaux, l'estimation des réparations est en définitive plus élevée qu'initialement prévue.

Les travaux n'ayant pas encore été engagés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de faire réaliser les travaux de reconstruction du pont de la Gane Chassounaud dans les conditions prévues par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne;

**APPROUVE** l'estimation établie par l'entreprise S.A.R.L DESAUTARD (18 rue Ravel - 87 400 ST LEONARD DE NOBLAT) qui s'élève à la somme de 6 944.50€ HT – 8 333.40€ TTC;

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2015 à hauteur de 40% du montant HT des travaux ;

**DIT** que les crédits restant à la charge de la commune seront prévus au BP 2015.

---

## Subventions communales 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015 :

|  |        |
|--|--------|
| ENSEMBLE CHOREGRAPHIQUE DE SAUVIAT           | 1800 € |
| FNACA (Comité local)                         | 120 €  |
| CLUB AMITIE TROISIEME AGE                    | 900 €  |
| PETANQUE SAUVIGEOISE                         | 500 €  |
| ACCA (Société de chasse)                     | 550 €  |
| AMIS DE LA VIGE (Société de pêche)           | 500 €  |
| SAUVIAT LOISIRS ET CULTURE                   | 6200 € |
| FOOTBALL CLUB                                | 1300 € |
| FNATH (Association des accidentés de la vie) | 300 €  |
| SAUVIAT GYM                                  | 220 €  |
| FOYER RURAL                                  | 500 €  |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS                   | 80 €   |
| AMICALE DES POMPIERS DE ST LEONARD           | 100 €  |
| GROUPE DE VULGARISATION AGRICOLE             | 50 €   |
| CENTRE CANTONAL DES JEUNES AGRICULTEURS      | 50 €   |
| COMICE AGRICOLE                              | 350 €  |
| UNSS LYCEE BERNARD PALYSSY                   | 300 €  |
| GDF  | 200 €  |
| RESTAURANTS DU COEUR                         | 200 €  |
| UNION COMMERCANTE ET ARTISANTE               | 350 €  |
| TENNIS CLUB DE LA VIGE                       | 100 €  |
| GABRO FORET D'EPAGNE                         | 150 €  |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAUVIAT  | 200 €  |
| NOBLAT AQUATIQUE CLUB                        | 50 €   |

---

## Participation aux voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention,

**DÉCIDE** de participer au financement :

- des voyages scolaires organisés en 2015 par le Lycée-collège Bernard Palissy de Saint-Léonard-de-Noblat à destination des Deux-Alpes, de l'Italie, de l'Espagne, du Cantal et de l'Angleterre.

Les élèves bénéficiaires sont DEGEORGES Aurore, DEGEORGES Lucie, MAFFREIX Nicolas, MARIE Andréa, MONEGER Juliette, REGARDIN Enora, SEGUIN Celia, SERIGNAC Christophe, STASTNY Mathilde, TRAYAUD Lilian, TREZEL Marius, BERTUS Lucie, CHAINEAU Anna, CHASSOUX Coline, NANT Amélie, PEYRABOUT Héloïse.

- du voyage scolaire organisé en 2015 par le Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf à destination de l'Angleterre.

L'élève bénéficiaire est BERTUS Yoann.

à hauteur de **20 €** par élève.

---

## **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SEHV et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

**VU** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

**VU** le code de l'énergie,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics et notamment son article 8,

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, approuvée le 21 janvier 2015 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,

**CONSIDÉRANT** qu'au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité disparaissent pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA (essentiellement des tarifs « jaunes » et « verts »).

**CONSIDÉRANT** que pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient obligatoire pour tous les sites correspondant au seuil ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie.

**CONSIDÉRANT** que la mutualisation en se constituant en groupement de commandes, dans les conditions définies à l'article 8 du Code des marchés publics, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix et qualités des services associés.

Monsieur le Maire précise :

- que la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, ci-jointe en annexe.

- que la convention a une durée illimitée.

- que le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention dont il s'agit.

- que la CAO de groupement sera celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE :**

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser l'adhésion de la Commune de Sauviat-sur-Vige au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au SEHV pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Sauviat-sur-Vige. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

---

## **Groupement de commande relatif à la fourniture de panneaux de police**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes de Noblat propose aux Communes membres qui ont recensé des besoins en matière de fourniture de panneaux de police de constituer un groupement de commandes.

Monsieur le maire précise que la Commune aurait besoin d'acquérir des panneaux de signalisation de chantiers temporaires ainsi que des panneaux de police, soit pour remplacer les panneaux endommagés existant, soit pour en implanter de nouveaux et ainsi améliorer la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de participer au groupement de commandes relatif à la fourniture de panneaux de police organisé par la Communauté de communes de Noblat.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes relatif à la fourniture de panneaux de police ainsi que tout autre document afférant à ce dossier.

---

### **Vente d'un véhicule communal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un tracteur dont la vétusté le rend inutilisable par les services techniques municipaux. Il génère toutefois des frais d'entretien non négligeables pour la commune (lieu de stockage, assurance)

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de sortir de l'inventaire de la commune ce véhicule déclaré inutilisable,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de se libérer des sommes acquittées par la commune au titre de l'assurance, il conviendrait de le céder ou le détruire,

**CONSIDÉRANT** la demande d'un administré d'acquérir ce véhicule,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de déclasser le tracteur;

**ACCEPTE** la proposition d'achat au prix 500€ ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

---

### **Aliénation d'un immeuble appartenant au domaine privé de la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition en 2002 de l'immeuble sis au 131 rue Emile Dourdet,

**CONSIDÉRANT**

que l'immeuble dont il s'agit n'est pas susceptible, dans son état actuel, de faire l'objet d'une location ;

qu'il peut néanmoins présenter un intérêt pour certains propriétaires ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;

**CONSIDÉRANT** que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

**CONSIDÉRANT** que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

**CONSIDÉRANT** que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré.

---

### **Contrat location logement F6**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location du logement communal F6 situé 74, Rue Emile Dourdet.

**DÉCIDE** de fixer le loyer mensuel à 400 € (quatre cent euros) auquel s'ajoute la somme de 100€ (cent euros) mensuels au titre de la provision pour charges (chauffage et production d'eau chaude).

**DIT** que les charges seront régularisées une fois par an à la date anniversaire de la signature du bail en comparant :

- le total des provisions versées par le locataire
  - avec les dépenses effectives engagées par la commune pendant l'année.
-



## **Convention relative à l'aménagement et à l'entretien du Sentier « Histoire et Patrimoine »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière la convention relative à l'aménagement et à l'entretien du sentier de randonnée « Histoire et Patrimoine ».

---

## **Assistance technique du Conseil Départemental à l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental la convention relative à l'Assistance technique du Conseil Départemental à l'assainissement collectif dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

---

## **Affaires scolaires**

En l'absence de Mme BEN TOUMIA, Conseillère municipale déléguée à l'Education et au Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire ce point de l'ordre du jour

---

## **Contrat de lutte contre les rongeurs - dératisation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat avec la Coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne (CDAAS) – 87070 Limoges, relatif aux travaux de dératisation des réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées du bourg, des réserves de la cantine scolaire et de la décharge pour une durée de 1 an.

---

## **Acquisition de terrain aux Vergnes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de M MORLON, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°611 d'une contenance de 2ha 72a 00ca, de céder cette dernière à la Commune pour la somme d'un euro symbolique.

**VU** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°611 au prix de vente d'un euro symbolique.

**DIT** que les frais de l'opération seront supportés par la Commune.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et pièces afférents à cette acquisition en l'étude de Maître François BERTRAND-MAPATAUD, notaire à Saint-Léonard-de-Noblat.

---

## **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions,

**DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2015, la cotisation s'élevant à la somme de 60€.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

---

## **Désignation d'un correspondant « citoyenneté »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a demandé à chaque commune de désigner parmi le Conseil Municipal un correspondant « citoyenneté » qui sera chargé de relayer au niveau local les informations ou initiatives de la Préfecture dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DESIGNE** Madame Claudine LAFOREST en tant que Correspondant Citoyenneté.

---

## **Désignation d'un correspondant « sécurité routière »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a demandé à chaque commune de désigner parmi le Conseil Municipal un correspondant « sécurité routière » qui sera chargé de relayer au niveau local les informations ou initiatives de la Préfecture dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DESIGNE** Madame Catherine JARDON en tant que Correspondant Sécurité routière.

---

## **Projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Châtelus Le Marcheix**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le préfet de Creuse, par arrêté du 15 janvier 2015, a refusé à la société porteuse du projet de s'implanter.

---

## Consultation SDAGE / Plan de gestion des risques d'inondation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation en cours relatif au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 et du Plan de gestion des risques d'inondation mise en œuvre par les Agences de l'Eau.

### Destination des coupes - Exercice 2015 - Forêts sectionales du Monteil et de Bezenas

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** l'inscription à l'état d'assiette en 2015 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

| Nom de la Forêt             | Parcelles | Surface (ha) | Type de coupe        | Destination |
|-----------------------------|-----------|--------------|----------------------|-------------|
| Forêt Sectionale du Monteil | 1U        | 1.55         | Coupe d'amélioration | Vente       |

**CONFIRME** l'inscription à l'état d'assiette en 2015 des coupes suivantes, bien que non prévue comme telles dans le document d'aménagement ou en l'absence de document d'aménagement approuvé pour ces parcelles (coupes dites « non réglées »), désignées dans le tableau ci-dessous :

| Nom de la Forêt             | Parcelles | Surface (ha) | Type de coupe        | Destination |
|-----------------------------|-----------|--------------|----------------------|-------------|
| Forêt Sectionale De Bezenas | 114P      | 1.30         | Coupe d'amélioration | Vente       |

**CHOISIT** la destination suivante des coupes :

- vente à la diligence de l'ONF par appel d'offre ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

### Commission PLU

Sont désignés pour constituer la Commission « Plan local d'Urbanisme », présidée par Monsieur Le Maire :  
MM GOY Jean-Pierre, LAFOREST Claudine, PELAUDEIX Christian, POMMIER Philippe, SALLES Manuel, VILLACHON Jean-Marie

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur participation et lève la séance à 22 heures.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2015**

| <b>NOMS - Prénom</b>                             | <b>Signature</b> |
|--|------------------|
| NEXON Jean-Pierre<br>Maire                       |                  |
| LAFORST Claudine<br>1 <sup>er</sup> adjoint      |                  |
| DECOUT Jean-Claude<br>2 <sup>ème</sup> adjoint   |                  |
| JEANDEAU Gisèle<br>3 <sup>ème</sup> adjoint      |                  |
| LYRAUD Lydie<br>Conseillère municipale déléguée  |                  |
| POMMIER Philippe<br>Conseiller municipal délégué |                  |
| VILLACHON Jean-Marie<br>Conseiller municipal     |                  |
| SALLES Manuel<br>Conseiller municipal            |                  |
| MOUSNIER Richard<br>Conseiller municipal         |                  |
| JARDON Catherine<br>Conseillère municipale       |                  |
| GOY Jean-Pierre<br>Conseiller municipal          |                  |
| MOREL Antony<br>Conseiller municipal             |                  |
| PELAUDEIX Christian<br>Conseiller municipal      |                  |